Nations Unies

S/PV.7943



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7943e séance

Jeudi 18 mai 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 28 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/379)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

17-14191 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 28 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/379)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/379, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le cinquantième et unième rapport du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en espagnol*) : C'est un privilège d'être ici aujourd'hui pour faire un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en Bosnie-Herzégovine, un pays dans lequel l'engagement et l'unité de la communauté internationale restent d'une importance cruciale pour atteindre notre objectif commun, qui n'est autre que l'instauration d'une paix et d'une sécurité pérennes dans les Balkans.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ces jours revêtent une importance particulière pour la Bosnie-Herzégovine, car elle fêtera, le 22 mai, le vingt-cinquième anniversaire de son admission à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre à part entière, en même temps que la Croatie et la Slovénie. Mais ces jours sont également spéciaux pour mon pays, l'Autriche, puisqu'il présidait le Conseil de sécurité au mois de mai 1992, il y a exactement 25 ans. L'Ambassadeur d'Autriche à l'époque, M. Peter Hohenfellner, a le 20 mai 1992 (voir S/PV.3079), en tant que Président du Conseil de sécurité, proposé que le Conseil adopte une décision recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la Bosnie-Herzégovine à l'ONU. À cette même séance, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 755 (1992) par laquelle il entérinait cette recommandation. À la suite de cette recommandation historique, la Bosnie-Herzégovine a été déclarée État Membre de l'Organisation des Nations Unies, par la résolution 46/237 de l'Assemblée générale, adoptée sans mise aux voix voici 25 ans, le 22 mai 1992.

Je tiens à saisir cette occasion de féliciter chaleureusement la Bosnie-Herzégovine et suis très heureux que – comme on l'a prédit voici 25 ans – la Bosnie-Herzégovine ait contribué sensiblement aux travaux de l'ONU, tout récemment en remplissant avec succès son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, aussi bien que – et je le souligne – avec ses contingents des forces de maintien de la paix présents dans le monde entier.

Comme c'est ma première occasion de le faire, je tiens aussi à prendre un moment pour exprimer mes sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de l'Ambassadeur Vitaly Ivanovich Churkin, qui a exercé une influence si remarquable sur les travaux du Conseil pendant de longues années. Il avait également participé aux entretiens sur l'ex-Yougoslavie en qualité de Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie.

Quand nous parlons de la Bosnie-Herzégovine, nous devons aussi garder en mémoire ce qui s'est passé au cours des six derniers mois. Je dois dire que la Bosnie-Herzégovine a maintenu son engagement de progresser sur les voies de l'intégration euro-atlantique, tout en continuant d'affronter des défis internes qui menacent sa stabilité durable et sa marche en avant.

Point positif : les autorités de la Bosnie-Herzégovine ont reçu officiellement en décembre le questionnaire de l'Union européenne (UE), et l'Accord de stabilisation et d'association avec l'UE a été adapté le même mois. Je me suis félicité sans réserve de ces deux faits et j'ai constamment appelé les autorités de la Bosnie-Herzégovine, à tous les niveaux, à continuer de concentrer leur attention sur le programme de l'UE.

Je tiens aussi à saisir cette occasion de saluer les efforts de l'UE sous l'habile direction de son Représentant spécial, M. Lars-Gunnar Wigemark, pour aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à réaliser leurs aspirations de s'intégrer à l'UE. Non moins substantielles sont les activités du Commissaire chargé de l'élargissement, M. Hahn, et de la Haute Représentante, Mme Federica Mogherini, qui a invité les dirigeants des Balkans à une importante réunion régionale qui se tiendra à Bruxelles la semaine prochaine.

Non moins encourageants ont été le consensus et le pragmatisme tourné vers l'avenir dont a témoigné la Présidence de la Bosnie-Herzégovine en adoptant l'Examen de la défense concernant les forces militaires en novembre dernier – problème qui se posait depuis assez longtemps. Il s'agit de l'une des conditions auxquelles doit satisfaire la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour participer au plan d'action de l'OTAN.

Au niveau régional, la coopération bilatérale et la réconciliation entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie ont continué de progresser, en grande partie grâce à l'engagement du Premier Ministre serbe, M. Alexsandar Vučić, qui sera bientôt Président, et aussi grâce aux efforts du Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Denis Zvizdić. La bonne coopération entre Sarajevo et Belgrade, et aussi entre Sarajevo et Zagreb, s'est manifestée à travers des sessions gouvernementales conjointes et par la visite du Premier Ministre croate, M. Andrej Plenković, à Mostar.

Malgré toute cette évolution positive, la Bosnie-Herzégovine s'est aussi heurtée à quelques sérieux problèmes au cours des six derniers mois. Il y a avant tout le désaccord politique entre les représentants bosniaques et les partis politiques serbes sur la question de savoir si la Bosnie-Herzégovine devait soumettre une demande de révision du jugement rendu en 2007 par la Cour internationale de Justice dans l'affaire de génocide opposant *Bosnie-Herzégovine c. Serbie et Monténégro*. Cette question a divisé les partis bosniaques et serbes au sein de la coalition au niveau de l'État à un degré sans exemple depuis de nombreuses années, retardant tout progrès. Deux interprétations juridiques sur la question de savoir si la Présidence de la Bosnie-Herzégovine avait besoin de renouveler le mandat de l'agent de la Bosnie-Herzégovine auprès de la Cour avant de présenter une telle demande se sont avérées inconciliables, aggravant les tensions au sein de la Présidence.

M. Sakib Softić, alors agent de la Bosnie-Herzégovine auprès de la Cour internationale de Justice, a présenté la demande de révision à la Cour, ce qui a suscité ensuite une controverse encore plus vive quand il est apparu que la Cour lui avait déjà notifié que les autorités de la Bosnie-Herzégovine devraient renommer leur agent. La situation a été réglée en fin de compte quand la Cour a décidé que la demande n'était pas recevable, mais il y a lieu de s'inquiéter de voir les dirigeants politiques centrer leur attention presque exclusivement sur des problèmes créant une division ethnique, alors qu'ils se montrent peu empressés à répondre au besoin de réformes réelles.

La seconde tendance négative au cours de la période à l'examen a tenu aux activités des autorités de la Republika Srpska visant à organiser leur référendum contraire à la Constitution, y compris les manifestations ostentatoires tenues à la fête du 9 janvier, avec la participation de certains membres serbes des forces armées de la Bosnie-Herzégovine.

En outre, durant la période à l'examen, certains hommes politiques croates ont intensifié leurs appels à une fédéralisation de la Bosnie-Herzégovine, ce que certains ont compris comme impliquant une division ethnique accrue du pays entre trois ou quatre unités fédérales, dont l'une aurait une majorité croate.

De plus en plus, les autorités de la Bosnie-Herzégovine apparaissent incapables d'agir même dans leur propre intérêt, par exemple s'agissant de répondre aux engagements pris en vertu de l'accord du Fonds monétaire international (FMI) avec la Bosnie-Herzégovine. L'échec permanent à répondre aux initiatives antérieures du FMI visant à mener à bien le premier examen trimestriel aura pour effet d'entraver une importante assistance internationale pour assurer la stabilité fiscale et le développement économique du pays. À cet égard, je tiens à décerner mes éloges et exprimer mon appui à M. Francisco Parodi, Représentant résident du FMI en Bosnie-Herzégovine, pour les efforts continus du FMI en vue d'encourager une réforme structurelle significative en Bosnie-Herzégovine.

En outre, la situation concernant l'état de droit continue de se détériorer dans le pays. La corruption pose un grave problème, et les défis sans cesse lancés aux institutions d'État, notamment la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et la Cour de Bosnie-Herzégovine, contribuent à l'affaiblissement continu de l'état de droit.

Enfin, si au cours des six derniers mois les remarques publiques du Président de la Republika

Srpska plaidant pour une sécession sont devenues moins fréquentes et insistantes, l'indépendance de la Republika Srpska continue d'être inscrite dans le programme officiel de son parti; cette semaine même, il a exprimé publiquement sa certitude que le référendum sur l'indépendance se tiendrait en fin de compte.

L'atténuation de la rhétorique est une conséquence des sanctions financières et touchant la liberté de voyager prises par les États-Unis à l'encontre du Président de la Republika Srpska. Ceci renforce ma conviction qu'en tant que communauté internationale, nous obtenons un impact en envoyant aux autorités et aux dirigeants qui rejettent ouvertement l'état de droit et rouvrent les blessures du passé le message ferme qu'agissant ainsi ils condamnent eux-mêmes et leurs mandants à l'isolement.

En net contraste avec la rhétorique de division, citons l'activité des étudiants de la ville historique de Jajce qui, grâce à leurs détermination et persévérance, ont empêché la partition de leur école secondaire selon une ségrégation ethnique, comme le voulaient certains partis politiques. Tout aussi encourageante est la nouvelle parvenue aujourd'hui de Srebrenica, où étudiants bosniaques et serbes, musulmans et orthodoxes, célèbrent ensemble la fin de leurs études secondaires. Ils soulignent ainsi que nous sommes tous des êtres humains et qu'en célébrant ensemble la remise de leurs diplômes, ils souhaitent démontrer leur respect mutuel et leur désir de réconciliation. Ces étudiants disent que c'est le message ultime et le plus réaliste qui vienne de Srebrenica. L'unité, l'amour et un avenir commun, voilà ce qu'ils proclament. C'est là, bien sûr, un bon message.

Regardant vers l'avenir, la Bosnie-Herzégovine tiendra ses prochaines élections générales à l'automne de 2018. Maintenant que la difficile période due à la crise autour de la Cour internationale de Justice et à la célébration de la Journée de la Republika Srpska sont derrière nous, les débats politiques en Bosnie-Herzégovine seront très probablement centrés sur les amendements à la loi électorale. Jusqu'ici, aucun consensus n'a été atteint sur ce problème, qui est susceptible de créer une nouvelle impasse politique dans le pays.

Gardant à l'esprit qu'environ 18 mois nous séparent encore des élections, j'encourage fortement les autorités en place à tirer le meilleur parti de la période qui s'ouvre et à prouver aux électeurs qu'ils sont capables de dépasser les divisions et de procéder à d'importantes réformes pour améliorer la situation économique dans l'ensemble du pays comme dans ses parties constitutives. Au premier rang de cette liste doivent figurer les réformes économiques réclamées par les créanciers internationaux du pays, ainsi que les questions liées à l'UE afin d'ouvrir à la Bosnie-Herzégovine la possibilité d'obtenir rapidement le statut de candidat à l'entrée dans l'UE.

J'attends aussi des autorités de la Bosnie-Herzégovine, avant tout des partis représentés au Parlement national, qu'ils trouvent enfin une solution à la carence législative qui a empêché les habitants de Mostar d'élire depuis 2012 des représentants locaux. Cela exigera un esprit de compromis de toutes les parties et la volonté de résoudre les problèmes avec pragmatisme.

Enfin, il est simplement inconcevable que, plus de sept ans après que la Cour européenne des droits de l'homme eut statué que le système électoral actuel exerce une discrimination contre les individus qui n'appartiennent pas à l'un des trois peuples constituants de la Bosnie-Herzégovine, le droit fondamental de se porter candidat à une charge publique soit encore refusé à un nombre considérable de citoyens en raison de leur ethnicité. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine doivent remédier à titre prioritaire à la discrimination reconnue dans l'affaire *Sejdic-Finci* et les affaires connexes.

Il y a six mois (voir S/PV.7803), j'ai décrit deux tendances parallèles en Bosnie-Herzégovine – un progrès positif dans l'intégration euro-atlantique et une tendance négative à bafouer l'état de droit et à se concentrer sur des problèmes du passé, facteurs de division. Avec le soutien continu de la communauté internationale, les représentants élus de la Bosnie-Herzégovine peuvent marquer des progrès et faire en sorte que la première tendance l'emporte, mais il leur faudra recentrer leur attention.

Entre temps, la communauté internationale ne doit pas se démunir des instruments dont elle dispose. Nous devons garder en mémoire le fait que la Bosnie-Herzégovine est une entité complexe sur les plans politique et sécuritaire, où des scénarios négatifs peuvent rapidement mettre en péril l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et les progrès réalisés après Dayton. C'est pourquoi je suis fermement convaincu qu'il est encore nécessaire de maintenir sur le terrain les forces militaires de l'UE avec un mandat militaire exécutif dont j'appuie pleinement la prorogation en novembre, quand le Conseil de sécurité examinera cette question.

La Force de l'Union européenne constitue un investissement relativement peu coûteux, mais nécessaire, dans la paix et la stabilité des Balkans. À mon avis, elle offre une sécurité physique et psychologique essentielle à l'UE, à mon Bureau et à d'autres organisations internationales dans notre poursuite d'un objectif commun, à savoir une paix durable et la prospérité pour la Bosnie-Herzégovine et sa population. Les scènes auxquelles on a récemment assisté au Parlement de l'ex-République yougoslave de Macédoine nous rappellent avec quelle rapidité un incident peut grossir hors de proportion dans les pays balkaniques.

En dépit des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine ces deux dernières années à la recherche du statut de pays candidat à l'admission dans l'UE, elle affronte encore des défis fondamentaux. Alors que nous entrons dans la troisième décennie de mise en œuvre de la paix, on ne peut être certain que la Bosnie-Herzégovine soit sur la voie lisse qui en ferait un État pacifique et viable, engagé de manière irréversible vers l'intégration européenne.

Je remercie la communauté internationale de l'attention et de l'intérêt qu'elle ne cesse de porter à la Bosnie-Herzégovine, qui sont nécessaires, mais insuffisants pour introduire les changements indispensables afin que les citoyens de la Bosnie-Herzégovine jouissent de plus de prospérité et de stabilité et que leur pays devienne membre des institutions euro-atlantiques. Seuls les dirigeants peuvent y parvenir. Mais nous pouvons – et à mon avis nous devons – continuer de fournir un soutien institutionnel et une vision fondée sur l'intégration et une bonne capacité de fonctionnement.

En outre, nous devons défendre avec fermeté la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, tout en offrant un cadre de stabilité et de respect pour l'Accord de paix. Sur ce point, notre engagement envers la Bosnie-Herzégovine et son merveilleux peuple, si riche de talent, ne fléchit pas.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Haut-Représentant Inzko de son rapport substantiel (S/2017/379, annexe). Notre délégation voudrait se référer à certains points saillants et formuler quelques observations et recommandations.

Sans nul doute, nous constatons des progrès, mais il y a quelques domaines qui appellent une étroite surveillance. La récente évolution en Bosnie-Herzégovine doit continuer de retenir l'attention. La Bosnie-Herzégovine demeure un pays en transition. Elle a besoin de l'appui de tous si l'on veut qu'elle devienne une nation dotée de solides institutions d'État où se déroule un dialogue sans exclusive dans le cadre de procédures démocratiques, et animée de confiance dans le progrès et la normalisation. Nous exhortons toutes les parties à l'Accord de paix à se plier à toutes les procédures et institutions qui font partie intégrante de cet Accord, notamment la Cour constitutionnelle.

Le Kazakhstan réaffirme son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qui de son côté a montré sa ferme détermination de mener à bien son programme de réformes – centré sur la sécurité, la stabilité, la démocratie et le développement socioéconomique. Nous nous félicitons du dialogue positif en cours entre les Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie – assorti d'un contact régulier à de très hauts niveaux – ainsi que des résultats de la réunion tenue à Belgrade en janvier. Nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

La Force de l'Union européenne (UE) doit aussi s'attacher à mettre en place des structures étatiques et civiles et instituer une responsabilité et une viabilité fiscales accrues, renforçant le Parlement et développant la communication par les médias et la radio-télévision. Le pays a besoin d'un appui supplémentaire afin d'améliorer son système énergétique et son infrastructure, son commerce extérieur, ses relations économiques et d'autre secteurs du développement socioéconomique. Il faut aussi traiter la question du retour des réfugiés et personnes déplacées et de leur réinstallation. Et il faut faire davantage pour améliorer la vie quotidienne des citoyens et promouvoir la réconciliation.

Le progrès réalisé sur le volet 'intégration européenne' catalysera la réconciliation et résoudra les problèmes qui se posent de longue date tout en abordant les diverses réformes. Il est non moins important que les dirigeants politiques fassent preuve du sens des responsabilités. L'engagement résolu de la communauté internationale est clairement indispensable au développement durable de la Bosnie-Herzégovine et doit comprendre des mesures pour améliorer le logement, l'éducation et les soins de santé, ainsi que

pour promouvoir l'égalité des sexes avec l'implication active de la société civile.

La Bosnie-Herzégovine a aussi besoin d'un soutien international pour lutter contre la corruption, le terrorisme et la criminalité organisée. À cet égard, le Kazakhstan salue les initiatives visant à lutter contre l'extrémisme violent, notamment la formation de combattants de Daech et la réinsertion de ces combattants dans la communauté. Un bon exemple en est la stratégie de la Bosnie-Herzégovine visant à prévenir et combattre le terrorisme durant la période 2015-2020. Cette stratégie cherche à protéger l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme afin de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Vu son impact sur la stabilité en Europe, cette activité doit être suivie de près pas l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'UE, la Force de l'Union européenne et l'OTAN.

Enfin la communauté internationale doit soutenir la marche de la Bosnie-Herzégovine vers la stabilité de manière à n'exclure personne du succès politique du pays et à favoriser l'harmonie entre les ethnies dans le cadre de la coopération sur les programmes nationaux. En fin de compte, nous devons parvenir à une certaine stabilité, tout en supervisant la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix, ce qui fera la preuve qu'un nouveau niveau de paix et de prospérité est atteint.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons très attentivement écouté l'exposé du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko. Nous avons examiné à fond son rapport (S/2017/379, annexe) et devons dire une fois de plus, comme ce fut le cas en d'autres occasions, que ce document ne fournit pas une présentation objective des événements dans le pays. C'est un rapport partial dont les appréciations sont dictées par des choix politiques. Nous invitons M. Inzko à changer de credo et à cesser de blâmer les Serbes de Bosnie – et récemment les Croates – pour toutes les difficultés. Au lieu de cela, il lui faut s'orienter vers un dialogue fondé sur le respect mutuel et qui tienne compte des besoins et des préoccupations de tous.

Ces derniers mois, la situation concernant la politique intérieure en Bosnie-Herzégovine s'est détériorée pour conduire à une très grave crise constitutionnelle, qui en a marqué le sommet, à la fin de février. Elle a résulté des tentatives d'hommes politiques à Sarajevo en vue de procéder à une révision du verdict rendu en 2007 par la Cour internationale de Justice dans l'affaire *Bosnie-Herzégovine c. Serbie et Monténégro.* Nous tenons à souligner que ces mesures ont circonvenu la présidence, de même que d'autres structures pan-bosniennes, compromettant par là-même leur efficacité et leur autorité. C'est une tendance très inquiétante qui marque la situation politique en Bosnie-Herzégovine.

Cela affaiblit l'aspiration au dialogue, au compromis et au consensus entre les trois entités constitutives, sur la base d'un respect mutuel, concernant toutes les questions importantes. N'oublions pas que ce principe constitue la lettre et l'esprit de l'Accord de Dayton. Il est la base et le fondement de la réconciliation nationale, ainsi qu'un indicateur et une garantie de stabilité et de sécurité dans le pays et dans la région tout entière.

Dans l'intervalle, l'Accord de Dayton et ses grands principes de base sont en butte à des attaques; et cela ne date pas d'hier. Rappelons-nous la situation qui régnait à l'été 2016, lorsque les résultats du recensement ont été annoncés et que les objections fondées avancées par les Serbes de Bosnie ont été écartées. Rappelons-nous également les vicissitudes auxquelles se heurte l'arrêt de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, selon lequel il est illégal de célébrer la Journée de la Republika Srpska, le 9 janvier. Cette décision partiale et politisée a contraint les autorités serbes de Bosnie à recourir à la forme ultime de la démocratie : la libre expression de la volonté des citoyens. La nature des résultats du référendum, assimilés à des recommandations, a été mise en exergue dans le récent rapport de la Republika Srpska au Secrétaire général.

En conséquence, il a été décidé d'introduire des changements dans la loi sur la principale fête de la Republika Srpska. Cette décision n'a pas été remise en question. Nous n'étions pas d'accord avec la déclaration selon laquelle célébrer la Journée de la Republika Srpska avait entraîné une détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine ou en Republika Srpska. Cela n'a pas été corroboré par les faits, et il n'y a eu aucune conséquence négative. Les conclusions relatives aux préoccupations des Bosniaques vivant en Republika Srpska, notamment les réfugiés, sont des inventions pures et simples qui n'ont rien à voir avec la réalité.

La situation en Republika Srpska peut être qualifiée de stable et durable, y compris à Srebrenica, qui fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale. Rien ne justifie donc les sanctions unilatérales imposées l'an dernier contre la

Republika Srpska par la précédente Administration des États-Unis. Il faut que cette décision soit annulée.

Malheureusement, nous ne pouvons parler ni de stabilité ni de durabilité s'agissant des institutions de Bosnie et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Outre la demande provocatrice de faire réviser la décision de la Cour internationale de Justice, il est tout aussi dangereux qu'un certain nombre de dirigeants ne soient pas prêts à se mettre d'accord sur les grandes questions relatives à l'égalité des représentants des populations de toutes origines ethniques dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Mostar est confrontée à des problèmes chroniques, parmi lesquels l'absence d'élection depuis 2008 et la mise en œuvre de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*. En plus, la question des amendements à apporter à la loi électorale relative aux élections législatives en Bosnie-Herzégovine est problématique. Nous sommes convaincus, et je tiens à souligner ce point une fois de plus, que la loi électorale doit refléter les intérêts des trois entités constitutives du pays; telle est la philosophie qui est au fondement de l'Accord de Dayton. La clef des problèmes politiques actuels en Bosnie-Herzégovine réside dans le fait que la confiance interethnique est faible – il s'agit d'une tendance dangereuse à laquelle nous devons accorder une attention particulière, de même que le Haut-Représentant, car il incarne la communauté internationale tout entière, et non une fraction de cette dernière.

Nous devons arrêter de désigner des coupables. Une fois encore, nous devons nous efforcer de promouvoir le dialogue. Nous devons cesser de relater des histoires mensongères sur les tendances séparatistes à l'œuvre à Banja Luka, et d'inventer des courants négatifs en ce qui concerne la Republika Srpska. Dans son dernier rapport au Secrétaire général, le Président de la Republika Srpska, Milorad Dodik, a réfuté toutes ces accusations. Il serait utile de citer des extraits de ce document officiel dans le rapport du Haut-Représentant.

Compte tenu de la situation politique actuelle en Bosnie-Herzégovine, nous ne décelons aucun danger pour la stabilité régionale. Toutefois, le fait que certains processus évoluent selon un scénario négatif, avec l'implication de forces extérieures, notamment des forces extrémistes et terroristes, pourrait rendre la situation préoccupante. Malheureusement, le Haut-Représentant a accordé très peu d'attention à la question importante de la propagation d'enseignements religieux extrémistes en Bosnie-Herzégovine. Or c'est un élément réel, et la communauté internationale doit suivre la situation de très près.

La qualité et la profondeur de l'analyse figurant dans le rapport du Haut-Représentant laisse beaucoup à désirer. Une fois encore, nous constatons une attitude partiale vis-à-vis des Serbes, ainsi que des comparaisons et parallèles historiques inacceptables, pour lesquels le Haut-Représentant devra présenter des excuses ultérieurement. M. Inzko ayant passé plus de 10 ans dans la région, il ne devrait pas faire ce type d'allégations. Le rapport n'énonce pas tout à fait clairement comment le Haut-Représentant contribue concrètement à la mise en œuvre en Bosnie-Herzégovine du programme « 5 plus 2 », concernant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Aucun progrès n'a été accompli à cet égard; l'éventail des conditions préalables et des critères est tellement large que la mise en œuvre de ce programme ne peut pas être attendue à court terme. Au lieu de cela, M. Inzko est très attaché à promouvoir le programme d'intégration euro-atlantique. Cela ne relève pas de son mandat. Il est le représentant de toute la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Dans les conditions actuelles, nous ne décelons aucune valeur ajoutée dans les éléments de la présence internationale restants en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes favorables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, et à la réduction aussi rapide que possible des pouvoirs qu'il tient de l'Accord de Bonn, car ils n'ont plus d'utilité, pas plus que les méthodes de protectorat. Elles ne contribuent pas à la réconciliation nationale, mais entravent le développement harmonieux de l'ensemble du pays.

La Russie, qui fait partie des garants de l'Accord de paix de Dayton, continuera avec fermeté de promouvoir le processus de stabilisation en Bosnie-Herzégovine, dans le plus strict respect de l'Accord de Dayton. Il est inacceptable de tenter de revenir sur ses principes, qui sont consacrés par les résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes déterminés à transférer aux Bosniens eux-mêmes l'entière responsabilité de la situation qui prévaut en Bosnie-Herzégovine. Tout changement doit découler d'un choix conscient fait par la partie bosnienne, et être réalisé en stricte conformité du consensus prévu dans l'Accord de Dayton.

Nous souhaitons voir le développement d'une coopération mutuellement avantageuse en Bosnie et dans ses unités, en veillant à ce qu'une véritable égalité règne entre les trois entités constitutives du pays.

M[me] **Sison** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko de son exposé de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Le Bureau du Haut-Représentant joue un rôle essentiel depuis 22 ans pour aider la Bosnie-Herzégovine à avancer vers la paix et la prospérité et pour garantir la stabilité de l'ensemble de la région.

Je voudrais remercier sincèrement le Haut-Représentant Inzko de ses efforts inlassables et exprimer notre ferme appui à son mandat, au titre de l'Accord de paix de Dayton, qui stipule que c'est à lui qu'il appartient en dernier ressort de statuer sur l'interprétation des aspects civils de l'application de l'Accord de paix.

Les États-Unis restent attachés à défendre l'Accord de paix de Dayton, à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à continuer de promouvoir son développement et son intégration. Nous saluons les progrès faits par la Bosnie-Herzégovine vers la réalisation de ces objectifs et l'intégration aux institutions euro-atlantiques. L'achèvement de l'examen de la défense en novembre, les progrès continus sur la voie de la satisfaction des normes de l'OTAN, l'enregistrement des biens immobiliers pouvant servir à la défense et le travail accompli par l'Union européenne sont toutes des mesures positives.

Mais pour continuer à enregistrer des progrès sur la voie de l'intégration à l'OTAN et à l'Union européenne, toutefois, il faudra de la vision et de la volonté politique et assurer le suivi réel des engagements pris. Mais pour que la Bosnie-Herzégovine réalise son plein potentiel, elle doit d'abord régler les questions politiques anciennes. La Bosnie-Herzégovine doit continuer avec diligence de renforcer l'état de droit, de lutter contre la corruption et d'améliorer le climat politique général dans le pays, dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de Bosnie-Herzégovine. Il importe tout particulièrement de mettre en œuvre les réformes maintenant, avant le début de la campagne pour les élections de 2018.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Haut-Représentant Inzko au sujet de l'action de tous ceux qui veulent saper l'autorité de l'État et de ses institutions, que ce soit en faisant fi des décisions de la Cour constitutionnelle et en agissant en dehors du processus de décision ou en prônant d'autres divisions de la Bosnie-Herzégovine. Les sanctions imposées par les États-Unis au Président de Republika Srpska, M. Milorad Dodik, doivent servir d'avertissement à ceux qui cherchent à saper la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Les États-Unis réitèrent leur ferme appui aux efforts en cours visant à s'assurer que la Bosnie-Herzégovine applique pleinement l'Accord de paix de Dayton. Nous attendons avec intérêt le jour où nous pourrons dire en toute confiance que la Bosnie-Herzégovine s'est pleinement conformée à l'Accord de paix et qu'elle est maintenant devenue un État pacifique, viable et engagé de façon irréversible dans la voie de l'intégration européenne. On n'en est pas encore là, mais nous attendons avec intérêt le jour où la Bosnie-Herzégovine réalisera les objectifs et les conditions fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous encourageons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et tous les membres de la communauté internationale à appuyer les actions et les réformes nécessaires pour atteindre cet objectif. En attendant, la communauté internationale doit honorer l'engagement qu'elle a pris de fournir tout l'appui et le financement dont a besoin le Haut-Représentant pour remplir son mandat et atteindre ses objectifs en Bosnie-Herzégovine.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour souhaiter encore une fois la bienvenue à M. Inzko au Conseil de sécurité et le remercier de son rapport (S/2017/379, annexe) ainsi que de son exposé. Il a l'appui du Royaume-Uni dans son rôle de Haut-Représentant. Nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'il fait pour la Bosnie-Herzégovine et pour sa population.

Si l'on considère la période à l'examen, il est clair que 2017 a été riche en promesses pour la Bosnie-Herzégovine. La voie de l'intégration à l'Union européenne (UE) est ouverte – enfin débloquée après des années d'inertie – et le programme de réformes a commencé à fournir les emplois et à apporter la croissance réclamés par les nombreux Bosniens qui étaient descendus dans la rue en 2014. Pourtant, comme l'indique clairement le rapport du Haut-Représentant, les intérêts étroits, qu'ils soient personnels ou politiques, ont cette année plutôt entravé les progrès, assombri les perspectives et réduit le potentiel de la Bosnie-Herzégovine.

À maintes occasions cette année, les dirigeants de la Bosnie sont retournés aux divisions du passé au lieu d'œuvrer pour l'avenir. Ces reculs ont non seulement détourner l'attention des progrès tant attendus dans la mise en œuvre du programme de réformes qui incarne des réformes qui promouvraient une sécurité, une stabilité et une prospérité plus grandes dans tout le

pays. Les célébrations qui ont eu lieu dans la Republika Srpska le 9 janvier l'ont clairement montré.

Le référendum sur le règlement de la dette nationale a été un rejet clair de l'autorité de la Cour constitutionnelle et un défi à l'Accord de paix de Dayton. La participation d'éléments serbes des forces armées bosniennes a suscité davantage de tensions et souligné le besoin urgent de mettre en œuvre l'examen de la défense. En outre, les efforts incessants des hommes politiques croates de Bosnie prônant une réforme électorale cette année ont aussi détourné l'attention du programme de réformes et des réformes socioéconomiques tant attendues. Comme nous l'avons vu, la loi économique a été bloquée et retardée parce que les dirigeants ont choisi d'agir dans l'intérêt de l'un des peuples constitutifs et non dans l'intérêt de tout le peuple de Bosnie-Herzégovine.

Enfin, nous avons vu le membre bosniaque de la présidence collégiale saper la confiance dans la coalition au pouvoir en demandant unilatéralement et sans succès une révision de l'arrêt rendu dans l'affaire dans laquelle la Serbie est accusée de complicité dans le génocide commis durant la guerre. Ce genre de politique tournée vers le passé et source de divisions n'a pas sa place en 2017.

Il est encore temps pour les dirigeants de Bosnie-Herzégovine d'agir cette année. Avec le programme de réformes, ils ont une carte qui montre clairement la voie à suivre. C'est une voie qui mène à la croissance et à la stabilité, mais qui a besoin d'engagement et de détermination renouvelées. C'est une voie qui reste centrale pour l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'UE – une aspiration partagée par de nombreuses personnes dans le pays. Elle reste, toutefois, une voie non empruntée, et cela n'est pas été sans coûts. Un financement de plus de 75 millions de dollars du Fonds monétaire international a été retardé en fin de semaine dernière par l'incapacité d'adopter la loi sur les droits d'accise. Un autre financement de plus d'un milliard de dollars du Fonds est maintenant compromis.

Comme mon Ministre des affaires étrangères, M. Boris Johnson, l'a clairement indiqué au cours de sa visite en Bosnie-Herzégovine le mois dernier, il est grand temps que les dirigeants de Bosnie-Herzégovine œuvrent de concert à la mise en œuvre des réformes qui permettraient au pays de devenir compétitif et de prospérer dans l'économie moderne mondiale. Nous avons constaté ces derniers mois qu'ils pouvaient trouver un terrain d'entente. Le bon déroulement de nouvelles élections à Stolac montre que les autorités peuvent agir dans l'intérêt de leur peuple. Mais il est clair aussi que tant que les intérêts nationaux ne l'emportent pas sur les intérêts étroits, la stabilité en Bosnie ne sera pas fermement enracinée et toutes les préoccupations concernant la situation politique et sécuritaire demeureront, car la persistance des discours clivants et la multiplication des crises politiques ne font qu'exercer plus de pressions sur le pays et détourner l'attention des réformes tant nécessaires.

C'est pourquoi nous partageons l'évaluation du Haut-Représentant selon laquelle la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, avec un mandat exécutif, reste vitale. Par conséquent, nous appuierons la maintien de cet atout crucial lorsque viendra le moment de proroger son mandat en novembre.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Haut-Représentant de son exposé et réitérer notre appui à son action.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Tout d'abord, je voudrais souligner que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine est dans l'Union européenne. Le pays a fait de grands pas en avant au cours de l'année écoulée, montrant ainsi qu'il est capable de dégager une unité d'intention et d'engager des réformes structurelles difficiles mais nécessaires. Le programme de réformes élaboré avec le concours de l'Union européenne et des institutions financières internationales souligne les domaines d'action clefs pour déclencher le développement et consolider la stabilité du pays. Toutefois, le fait que le pays n'a pas pu récemment adopter des réformes législatives clefs requises par le Fonds monétaire international risque de compromettre les résultats obtenus.

Nous demandons à toutes les institutions et toutes les forces politiques de rester attachées au processus de réformes et de maintenir la dynamique actuelle en vue d'atteindre les objectifs politiques et économiques. Ces réformes bénéficient d'abord et avant tout au peuple. Les dirigeants politiques seront jugés à l'aune des résultats qu'ils auront obtenus pour les citoyens.

Je rappelle que c'est le programme de réformes qui a ouvert la voie à la présentation par le pays de sa demande officielle d'adhésion à l'Union européenne. Nous attendons avec intérêt que soit rempli le questionnaire de la Commission européenne et encourageons les autorités à rester concentrées sur cet objectif qui devra

être atteint par le biais d'une coordination efficace entre tous les niveaux institutionnels.

Il s'agit, de fait, d'un moment crucial pour la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous exhortons toutes les institutions et les forces politiques à s'abstenir de soulever des questions qui pourraient détourner l'attention du programme de réformes et de la voie de l'intégration européenne. Les récentes tensions politiques doivent être dissipées. Tout différend doit être réglé dans le cadre d'un dialogue franc et inclusif et dans le plein de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et des institutions qui y sont établies ainsi qu'en coopération avec elles, à commencer par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

Nous espérons que le débat sur la loi électorale se déroulera autant que faire se peut de manière consensuelle, sans mettre en danger l'architecture institutionnelle, afin d'établir un cadre juridique fonctionnel pour les élections prévues à l'automne 2018. Dans le même temps, il est important de tenir compte du fait que la nécessité d'une réforme institutionnelle représente une étape importante que la Bosnie devra franchir pleinement afin de s'engager sur la voie de l'intégration européenne.

Les divisions ethniques sont encore profondément ancrées dans la société bosnienne. Nous appelons toutes les autorités à faire face à ce problème et à se concentrer sur les nombreux besoins du peuple bosnien. Les citoyens bosniens, en particulier les plus jeunes, n'ont pas besoin de discours qui les divisent. Ils méritent des possibilités concrètes de construire l'avenir de leur pays. Ils veulent avoir les mêmes droits et les mêmes libertés que tous les citoyens européens. De l'extérieur, nous continuerons d'appuyer le pays aux côtés de l'Union européenne.

Deuxièmement, je voudrais ajouter que la dimension régionale est de la plus haute importance. L'intégration et la coopération entre les pays des Balkans occidentaux constituent la clef de leur stabilisation et de leur développement et favoriseront leur processus d'accession à l'Union européenne. Elles permettront notamment de renforcer la confiance mutuelle, d'améliorer la connectivité et la liberté de mouvement, de développer le secteur privé et d'encourager la mobilité des jeunes. Cela est vrai en particulier pour la Bosnie-Herzégovine. En tant que Président du processus relatif aux Balkans occidentaux en 2017, l'Italie est engagée dans un dialogue fructueux avec tous les pays des Balkans occidentaux afin d'identifier avec eux les priorités qui permettront de renforcer l'intégration régionale. La Bosnie-Herzégovine y contribue activement, comme elle l'a déjà démontré en accueillant un sommet régional en mars dernier en préparation du sommet annuel sur les Balkans occidentaux que l'Italie organisera à Trieste le 12 juillet. Nous sommes déterminés à faire en sorte que ce processus soit utile et bénéfique à ces pays. Dans quelques jours, le 24 mai, nous accueillerons une autre réunion ministérielle préparatoire à Rome.

En conclusion, notre appui à la Bosnie-Herzégovine repose sur le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, consacrées dans l'Accord de paix de Dayton, sur notre plein appui à la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA), autorisée par le Conseil, ainsi que sur notre détermination indéfectible à accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie qu'elle a choisie vers l'Union européenne. À cet égard, nous exhortons le pays à redoubler d'efforts pour faire avancer le programme « 5 plus 2 », qui a été mis en place par le Conseil de mise en œuvre de la paix en vue de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, et l'encourageons à poursuivre son rapprochement avec l'Union européenne.

Alors que la stabilité du pays continue de se renforcer et que de nouveaux progrès sont accomplis s'agissant des réformes et de l'intégration européenne, nous attendons avec intérêt de poursuivre, au sein de l'instance appropriée, la discussion avec la communauté internationale sur une possible reconfiguration de la présence internationale.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous aussi nous associons à la déclaration qui sera faite par le chef de la délégation de l'Union européenne.

Je voudrais remercier le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé de ce matin, mais aussi du travail que lui et son équipe accomplissent sur le terrain. M Inzko est le septième Haut-Représentant depuis la création du Bureau en vertu de l'Accord de Dayton il y a 22 ans. Lorsque Carl Bildt a été nommé premier Haut-Représentant en 1995, il a déclaré que

> « l'histoire du conflit en Bosnie – ainsi que dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie – est l'histoire des violations les plus flagrantes des droits de l'homme que nous ayons vu dans l'histoire européenne récente ».

Bien que des difficultés subsistent, l'exposé fait aujourd'hui par le Haut-Représentant Valentin Inzko

souligne les progrès remarquables que la Bosnie-Herzégovine a réalisés depuis lors, et ce, grâce aux efforts et au soutien des Hauts-Représentants successifs et de la communauté internationale, notamment l'Union européenne, qui reste déterminée à instaurer une Bosnie-Herzégovine équitable, pacifique et prospère.

La Suède a accompagné la Bosnie-Herzégovine dans son voyage. Pendant la guerre, elle a accueilli de nombreux réfugiés bosniens. Certains sont rentrés après la guerre pour reconstruire leur pays, alors que d'autres sont restés et ont enrichi notre société, y compris sur les terrains de football. Nous avons fourni du personnel à la Force de protection des Nations Unies, à la Force de mise en œuvre, à la Force de stabilisation et, plus récemment, à la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA).

La Ministre suédoise des affaires étrangères Margot Wallström s'est rendue récemment en Bosnie-Herzégovine où elle s'est félicitée des progrès accomplis dans le processus d'adhésion à l'Union européenne et réaffirmé le ferme appui de la Suède à la poursuite de l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. Elle a également souligné l'importance d'une mise en œuvre adéquate du programme de réformes, l'accent étant mis sur les difficultés liées au développement socioéconomique, à la corruption, à la criminalité organisée et aux libertés fondamentales. Ces réformes, dont celle de la loi électorale, doivent être menées de manière inclusive et transparente afin d'être pérennes. Mme Wallström a exhorté les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à rester concentrés sur leur objectif commun d'un avenir meilleur pour tous les citoyens du pays, quelle que soit leur affiliation politique ou leur appartenance ethnique. Ce sont les Bosniens qui définiront le rythme de l'intégration de leur pays à l'Union européenne, mais la Suède continuera de les aider, tant politiquement que par le biais de notre coopération au service du développement.

En ce qui concerne l'avenir, il y a trois remarques que je voudrais faire.

Premièrement, nous notons avec satisfaction que les conditions de sécurité sont relativement calmes et stables, comme l'a indiqué le Haut-Représentant. Toutefois, la résurgence de la rhétorique nationaliste et des différends à motivation ethnique est préoccupante, en particulier compte tenu de l'instabilité régionale et de la faiblesse de l'État bosnien. Toutes les parties doivent faire tout leur possible pour éviter de tels propos et actions qui sapent le processus de réforme.

Deuxièmement, les Accords de Dayton offrent un cadre de paix et de stabilité en Bosnie-Herzégovine. L'unité du pays est essentielle à la poursuite de son développement. Il est important d'appuyer les efforts visant la poursuite de la réconciliation et la mise en place d'une société inclusive. À cet égard, les auteurs des crimes commis pendant la guerre, y compris ceux liés à la violence sexuelle et sexiste, doivent être poursuivis. L'impunité constitue une menace pour la stabilité et la cohésion sociale, rendant la réconciliation plus difficile.

Troisièmement, alors que la stabilité continue d'être renforcée, il y a lieu d'examiner la reconfiguration de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, notamment le retrait progressif du mandat exécutif de l'EUFOR ALTHEA, afin de renforcer l'appropriation et la responsabilité nationales. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l'examen stratégique du mandat de l'EUFOR ALTHEA cet automne, qui servira de base importante pour évaluer la poursuite de son mandat.

Enfin, comme la Haute Représentante de l'Union européenne, Mme Federica Mogherini, l'a dit dans cette salle la semaine dernière (voir S/PV.7935), les pays des Balkans occidentaux, y compris la Bosnie-Herzégovine, ont fait d'impressionnants progrès vers la paix, la coopération régionale et la croissance économique. L'Union européenne a contribué à ces efforts en créant une perspective européenne, cela ne fait aucun doute. En poursuivant sur la voie de la réforme, le peuple bosnien va prendre sa place dans une union de plus de 500 millions de personnes attachée à la prospérité, à la paix, à la stabilité et à l'égalité de tous ses citoyens.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine Valentin Inzko de son important exposé et l'assure du plein appui de l'Ukraine à ses activités. Dans les circonstances actuelles d'instabilité politique et de tensions internes en Bosnie-Herzégovine, son rôle et son leadership sont d'autant plus importants.

L'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Malgré les efforts du Conseil et ses appels aux autorités compétentes de la Bosnie-Herzégovine pour qu'elles s'emploient à consolider les résultats du processus politique, engagent un dialogue visant à régler leurs différends et mettent intégralement en œuvre l'Accord de paix de Dayton, la situation intérieure dans ce pays demeure tendue et présente le

risque d'une nouvelle escalade. Il n'a jamais été aussi urgent de surmonter les intérêts égoïstes et les divisions ethniques et de réaliser les progrès nécessaires dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 ». À cet égard, l'Ukraine condamne la décision des autorités de la Republika Srpska de cesser toute communication et tout contact avec le Bureau du Haut-Représentant, ainsi que leur refus de garantir l'accès aux informations et documents officiels. Je tiens à souligner que de tels actes constituent des violations de l'Accord-cadre général pour la paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et qu'ils sont de ce fait inacceptables.

Malheureusement, les désaccords qui existent en Bosnie-Herzégovine ne sont pas un cas unique dans les Balkans. Les tensions politiques sont en train de devenir la nouvelle norme dans la région. Il y a deux jours, le Conseil a examiné la situation au Kosovo (voir S/PV.7940). Au cours des derniers mois, nous avons été témoins de tensions, et même d'une tentative de coup d'État, dans les Balkans. Ces événements montrent que le revirement d'une situation de sortie de conflit à un environnement annonciateur de conflit dans la région reste malheureusement possible.

Bien sûr, les problèmes et difficultés de chaque pays sont très différents et parfois incomparables, mais leurs racines sont assez similaires. Très souvent, les tensions internes sont attisées par certains acteurs extérieurs, qui alimentent l'instabilité dans les Balkans pour ralentir l'intégration européenne et euro-atlantique de la région et maintenir les États des Balkans dans la sphère d'influence imaginée. Il est irresponsable de mener une telle politique dans une région aussi complexe que les Balkans.

Je me rappelle le débat qui a eu lieu au Conseil avant et après l'adoption de la résolution 2315 (2016) en novembre 2016. L'Ukraine et nombre d'autres membres du Conseil de sécurité avaient fermement condamné la tenue par les autorités de la Republika Srpska d'un prétendu référendum, qui était clairement contraire aux décisions finales et contraignantes de la Cour constitutionnelle. En dépit de cette condamnation et des appels à la retenue, ainsi que de l'annulation des résultats de ce prétendu référendum par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, les autorités de la Republika Srpska ont poursuivi leurs provocations, en violation de l'Accord-cadre général pour la paix. Ces provocations englobent les célébrations de la « Journée de la Republika Srpska », avec la participation du troisième régiment d'infanterie de l'armée, l'adoption de la loi relative à la « Journée de la Republika Srpska », des discours incendiaires et des menaces de sécession, le rejet de l'autorité du Haut-Représentant et nombre d'autres actes.

Durant les négociations sur la résolution 2315 (2016), de nombreux membres du Conseil, dont l'Ukraine, ont insisté pour condamner la tenue de ce prétendu référendum, car cela aurait permis d'envoyer un message clair et ferme aux autorités de la Republika Srpska. Cela n'a pas été possible du fait de l'opposition de la Fédération de Russie. Pourquoi? À la lumière des événements récents en Bosnie-Herzégovine, la réponse est évidente. L'incapacité à prendre des mesures fermes et résolues pour réagir aux actions séparatistes des dirigeants de la Republika Srpska compromet la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et pourrait aboutir à la déstabilisation des Balkans. Cela ajouterait un cratère dans la tristement célèbre ceinture d'instabilité. L'Ukraine s'associe à l'appel du Haut-Représentant et souligne que les entités n'ont aucun droit de faire sécession avec la Bosnie-Herzégovine et que l'Accord-cadre général pour la paix garantit la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et la position constitutionnelle des entités.

Nous constatons avec satisfaction qu'en dépit de la dégradation de la situation, au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a également accompli des progrès substantiels dans la voie de son intégration européenne et euro-atlantique. Plus particulièrement, je salue l'adoption du très attendu document d'examen de la défense et la signature du protocole relatif à l'adoption de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Nous attendons par ailleurs avec intérêt que la Commission de l'UE rende un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE, et nous espérons qu'elle deviendra un pays candidat dans un avenir proche.

L'Ukraine félicite la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) des efforts qu'elle déploie pour permettre aux forces de sécurité de la Bosnie-Herzégovine d'opérer en toute indépendance et de participer à l'édification d'une société pacifique. Nous espérons que l'Union européenne procédera à un examen stratégique à ce sujet.

Il importe de poursuivre la mise en œuvre du programme de réforme, qui englobe les questions socioéconomiques, l'état de droit et la réforme de l'administration publique. Il est tout aussi important

d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire, notamment en appliquant les décisions pertinentes de la Cour constitutionnelle et en luttant contre la corruption, le crime organisé, la radicalisation et le terrorisme. Ces progrès sont essentiels en vue de promouvoir la stabilité et le développement en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie prend note du rapport (S/2017/379, annexe) présenté par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko.

La Bolivie réaffirme une fois de plus son plein appui à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous appelons toutes les parties à appuyer et appliquer l'Accord de paix de Dayton en tant que base juridique qui contribue à la stabilité et au règlement pacifique des différends entre les parties en vue de réaliser une paix durable.

De même, nous prenons note du travail accompli par le Haut-Représentant Valentin Inzko, et nous l'encourageons à poursuivre ses activités afin de s'acquitter de son mandat dans le respect des principes de transparence et d'impartialité, sur la base d'un dialogue sans exclusive, en tenant compte des points de vue et des opinions de tous les acteurs concernés, conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Dayton.

Dans ce contexte, la Bolivie encourage les parties à continuer de travailler pour le bien de leur pays en vue du bien-être de ses peuples constitutifs, qui ont leur avenir en main et sont pleinement souverains dans leurs décisions. Nous les encourageons à continuer de déployer des efforts conjoints dans le cadre du dialogue et à régler leurs différends par des moyens pacifiques, en promouvant les droits de l'homme, la coopération et le développement économique et social. Nous encourageons également les parties à intensifier leurs efforts aux fins de la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », qui est une condition essentielle à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Enfin, compte tenu de la complexité de la situation dans la région, nous prions la communauté internationale de prendre en compte les préoccupations de toutes les parties concernées, de manière neutre et équitable, pour éviter de répéter les erreurs du passé, en appuyant et en promouvant le développement et le bien-être de ce pays frère.

Mme Gueguen (France) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine pour sa présentation.

La France s'associe à l'intervention qui sera prononcée tout à l'heure par l'Union européenne.

Plus de 20 ans après leur signature, les accords de Dayton-Paris continuent de constituer la clef de voûte de la stabilité institutionnelle en Bosnie-Herzégovine. L'adoption à l'unanimité, en novembre dernier, de la résolution 2315 (2016), a permis de souligner que l'ensemble des membres du Conseil partagent les mêmes principes cardinaux à l'égard de la Bosnie-Herzégovine : le rappel de la nécessité impérieuse que tous respectent les principes et les institutions mis en place par les accords de Dayton-Paris; le respect de l'aspiration de l'ensemble des composantes du pays en faveur d'une perspective européenne; et le soutien à la présence de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA), dotée pour l'heure d'un mandat exécutif.

L'unité du Conseil autour de ce socle commun envoie un signal de paix dans une région qui reste encore fragile, comme l'ont montré les derniers mois. Elle rappelle que la communauté internationale s'accorde pour soutenir l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qui ne saurait être remise en cause par l'une de ses entités, ainsi que pour respecter les choix de ce pays, pourvu qu'ils s'inscrivent dans le respect du droit international et du cadre fixé par les accords de paix.

À cet égard, nous ne pouvons que regretter les différents épisodes qui ont ravivé ces derniers mois les tensions entre les communautés et remis au premier plan le souvenir des divisions du passé. Nous pensons tout d'abord au référendum organisé en Republika Srpska sur la question de la Journée nationale, et à ses suites. Ce scrutin s'est tenu en violation de deux arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, dont les décisions emportent pourtant un caractère contraignant et définitif au regard de la Constitution bosnienne et de l'Accord de paix. Il en va donc, sur cette question, du respect de l'état de droit. Nous regrettons également les tensions qui ont plus récemment entouré le dépôt d'un recours en révision du jugement de la Cour internationale de Justice de 2007. Les dirigeants politiques doivent agir dans le cadre des institutions et de leurs compétences respectives. La Cour internationale de Justice a rejeté le recours car elle a estimé que tel n'avait pas été le cas.

De manière générale, nous appelons à une grande vigilance s'agissant de toute initiative susceptible d'introduire de nouvelles divisions dans le pays. Nous exhortons une fois encore toutes les parties à coopérer avec les institutions mentionnées dans l'Accord de paix, notamment la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Haut-Représentant. Nous attendons de celui-ci qu'il concentre ses efforts sur la facilitation d'un dialogue apaisé, au quotidien, entre les différentes communautés et les différentes entités.

Il importe plus que jamais que les responsables politiques saisissent la pleine mesure de leurs responsabilités. L'échec à adopter les mesures nécessaires à l'octroi de l'aide du Fonds monétaire international est à ce titre préoccupant. Nous appelons tous les acteurs à abandonner les rhétoriques de division et les jeux politiques. Le moment est venu de se concentrer sur la mise en œuvre des réformes économiques et sociales, qui constituent le cœur des aspirations communes de l'ensemble des citoyens de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur communauté d'origine.

Pour autant, malgré ses fragilités, nous restons convaincus que la situation en Bosnie-Herzégovine demeure aujourd'hui favorablement engagée sur le chemin de la normalisation. Notre objectif pour les prochaines années reste, sans remettre en cause les principes fondateurs des accords de Dayton-Paris, de faire évoluer la présence internationale afin que celle-ci soit pleinement adaptée aux réalités du moment. La réflexion sur la reconfiguration du Bureau du Haut-Représentant doit notamment se poursuivre.

La France se félicite que la perspective européenne constitue aujourd'hui le principal moteur de développement et de consolidation du pays. À cet égard, nous nous réjouissons que les derniers mois aient été le théâtre de plusieurs développements positifs pour la Bosnie-Herzégovine sur le chemin de la réforme et de l'intégration européenne. La remise officielle aux autorités bosniennes du questionnaire visant à enclencher l'examen, par la Commission européenne, de la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne fait assurément partie de ces développements positifs. Elle s'inscrit dans un contexte où la perspective d'intégration européenne bénéficie d'un soutien massif au sein de la population bosnienne et fait l'objet d'une véritable unanimité au sein des institutions, de la Présidence aux cantons en passant par les entités, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Dans ce contexte, l'Union européenne continuera plus que jamais à accompagner les autorités de Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des réformes répondant aux aspirations de la population. L'agenda de réformes est à cet égard central. S'il reste encore beaucoup à faire, nous nous félicitons que de premiers résultats concrets aient d'ores et déjà été obtenus. Dans le cadre du questionnaire, nous attacherons une importance toute particulière à la démonstration de la pleine fonctionnalité du mécanisme de coordination en matière européenne.

Enfin, comme cela a été rappelé, la force multinationale de stabilisation de l'Union européenne (EUFOR ALTHEA) continuera également son action en s'adaptant au mieux à l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain, afin de permettre aux forces de sécurité bosniennes d'opérer de manière autonome et de participer ainsi à la consolidation d'une société pacifiée et tournée vers l'avenir. Elle fera l'objet à l'automne prochain d'une revue stratégique, menée par l'Union européenne, qui orientera son action pour les années à venir.

Vingt-et-un ans après avoir connu l'horreur de la guerre, 25 ans après le début du conflit, la Bosnie-Herzégovine avance aujourd'hui dans la bonne direction, avec le soutien de l'Union européenne et de ses autres partenaires. La responsabilité de la communauté internationale, et notamment du Conseil, est de l'encourager dans cette voie, afin qu'elle tourne définitivement la page des divisions du passé.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais à mon tour remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour le rapport détaillé (S/2017/379, annexe) qu'il vient de nous présenter. Nous lui réaffirmons notre plein appui et invitons toutes les parties à coopérer de bonne foi avec lui.

Plus de 20 ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix (accords de Dayton-Paris), la Bosnie-Herzégovine poursuit, malgré les écueils, sa marche vers la réconciliation, la réunification et l'édification d'une nation.

Comme il y a six mois dans cette même enceinte (voir S/PV.7803), le message du Sénégal s'articule autour des trois dimensions – politique, économique et institutionnelle – de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Au plan politique, des progrès ont été certes accomplis avec l'adoption en novembre 2016 du document d'examen de la défense, pour son intégration à

l'OTAN, mais aussi la réception et la signature officielle du protocole relatif à l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Toutefois, il faut le reconnaître, la période considérée par le rapport a été aussi marquée par une certaine résurgence des tensions entre les communautés bosniaque, croate et serbe – notamment par la rhétorique nationaliste et des activités centrifuges, au point que l'Accord de Dayton, qui avait mis fin à la terrible guerre au cœur même de l'Europe, semble aujourd'hui fragilisé, pour ne pas dire remis en cause. Or la construction nationale du pays requiert plutôt une atmosphère de sérénité et un dialogue franc entre toutes les communautés et composantes de l'État, dans le respect strict des dispositions des accords de Dayton-Paris, ainsi que de la Constitution et des lois du pays, gages de la préservation de la souveraineté et de l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine.

Au cours de la période sous examen, même si elle n'a pas été en mesure d'honorer dans les délais ses engagements vis-à-vis du Fonds monétaire international, la Bosnie-Herzégovine a continué de bénéficier du soutien et de l'accompagnement de cette institution financière. Il faut s'en féliciter. Dans la même veine, les progrès économiques réalisés par le pays, et que nous avions salués lors de l'examen du dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/911, annexe), sont à consolider pour favoriser le développement harmonieux et la stabilité du pays et le bien-être de ses populations. C'est pourquoi nous voulons inviter les trois groupes ethniques à collaborer plus étroitement et à cultiver encore plus le commun vouloir de vie commune, gage d'un État stable, fort et à la voix plus audible dans le concert des nations.

Comme le souligne fort justement le rapport du Haut-Représentant, la présence dans ce pays de la mission militaire de l'Union européenne, dotée d'un mandat exécutif, reste encore nécessaire, dans la mesure où elle permet à son bureau et à d'autres acteurs de la communauté internationale de s'acquitter de leurs mandats respectifs et de rassurer les citoyens de tous les groupes ethniques quant à la sûreté et la sécurité de leur cadre de vie.

La lutte contre le terrorisme figure parmi les défis qui se dressent avec acuité devant la Bosnie-Herzégovine, dans un contexte où le retour des combattants étrangers et les flux migratoires complexes constituent des risques supplémentaires pour la sécurité du pays et, au-delà, de la région. Il va sans dire que des résultats tangibles ne sauraient être obtenus dans ce combat sans l'indispensable renforcement, à tous les niveaux, de la coopération entre les autorités des différents démembrements de l'État et des composantes ethniques du pays, d'où l'importance de la mise en œuvre effective du plan 2015-2020 élaboré à cet effet.

Le Sénégal engage la communauté internationale à continuer, notamment dans le cadre du programme de réformes, à soutenir les efforts de la Bosnie-Herzégovine pour l'aider à développer une plus grande résilience face aux difficultés socioéconomiques auxquelles elle reste malgré tout confrontée. Il en est de même du renforcement des capacités des forces de sécurité et de défense du pays, afin de leur permettre de combler leur déficit stratégique et opérationnel, dans un environnement où la menace terroriste reste prégnante.

Enfin, je voudrais encourager la communauté internationale – et, en premier lieu, le Conseil – à maintenir son engagement et le niveau actuel de coopération dans son approche de la situation en Bosnie-Herzégovine, afin de garder ce pays dans la dynamique positive où il s'est placé il y a plus de deux décennies en signant les accords de Dayton-Paris.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les choix faits par le peuple bosnien pour déterminer l'avenir de son pays. Nous appuyons les efforts faits par les peuples de toutes origines ethniques pour vivre en harmonie en vue d'un développement commun. Nous saluons l'action menée par le pays pour promouvoir la réconciliation nationale et le développement économique et social et renforcer l'état de droit. Nous notons que le pays trouve encore des difficultés à réaliser la stabilité nationale et le développement social. Nous espérons que les populations bosniennes de toutes les origines ethniques œuvreront activement pour consolider les progrès politiques et sociaux enregistrés jusqu'à présent, engager le dialogue pour aplanir leurs divergences, mettre en œuvre intégralement l'Accord de paix de Dayton et continuer d'œuvrer à davantage de progrès dans tous les domaines afin qu'elles puissent partager les dividendes de la paix.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important des Balkans. Sa stabilité et son développement, ainsi que la coexistence harmonieuse de tous les groupes ethniques, sont dans l'intérêt de la communauté internationale

en général et des États de la région en particulier. La communauté internationale doit tenir compte des vues de toutes les parties concernées et adopter une approche prudente et équilibrée s'agissant des problèmes du pays, tout en répondant à toutes leurs préoccupations.

La Chine salue les efforts que faits le Haut-Représentant Inzko pour promouvoir le processus politique. Nous espérons que, conformément à son mandat, il continuera de jouer un rôle constructif dans la promotion de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Nous espérons aussi que la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine continuera de travailler avec les parties concernées et de jouer un rôle positif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. La Chine est disposée à œuvrer avec la communauté internationale dans son ensemble et continuera de contribuer à la réalisation d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans le pays.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de sa présentation détaillée de son dernier rapport (S/2017/379, annexe) sur l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine.

Étant donné que c'est la première fois que nous prenons la parole sur ce sujet, nous voudrions affirmer notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Bosnie-Herzégovine.

Nous voudrions aussi saluer la signature du protocole relatif à l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, qui a eu lieu au cours de la période à l'examen. Nous pensons que ce progrès montre l'attachement du pays au processus d'intégration à l'Union européenne et contribue de façon considérable et positive à la stabilité et à la prospérité à long terme du pays et de toute la région. Nous prenons note aussi de la poursuite de l'échange de visites d'officiels et de responsables politiques de haut niveau des pays de la région, lesquelles, à notre sens, renforceront les relations de bon voisinage et la coopération dans les Balkans occidentaux.

Nous sommes toutefois préoccupés par certains faits signalés qui sapent la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine. En particulier, nous prenons note de la détérioration continue de l'état de droit, notamment du fait d'actions défiant l'ordre constitutionnel et l'intégrité du système judiciaire de l'État. À cet égard, les autorités et les dirigeants politiques doivent respecter pleinement la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que la décision rendue par la Cour constitutionnelle en l'affaire relative à la constitutionnalité de la loi électorale du pays sera exécutée, tout en tenant compte de l'égalité entre tous les électeurs et de leurs intérêts. Il importe que toutes les parties s'abstiennent de déclarations et d'actions hostiles susceptibles de saper la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Le respect de l'état de droit et de l'autorité de l'État et de ses institutions, établis au titre de l'Accord de paix de Dayton, est essentiel pour le processus d'édification de l'État de Bosnie-Herzégovine. Il est donc nécessaire que toutes les parties montrent qu'elles sont sérieusement attachées à cette question.

Nous prenons note aussi de la crise et de l'impasse politiques qui ont caractérisé la Présidence et l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée. Nous pensons qu'une telle paralysie dans le fonctionnement normal des institutions de l'État ne sert les intérêts de personne. C'est pourquoi nous demandons instamment à toutes les parties de régler leurs différends politiques à l'amiable, d'œuvrer de façon constructive à la réconciliation et d'agir pour préserver les intérêts de leurs citoyens.

En conclusion, nous voudrions exprimer notre plein appui au Haut-Représentant et à son Bureau dans l'exécution de son mandat et dans la surveillance de la mise en œuvre de l'aspect civil de l'Accord de paix de Dayton. Nous appelons les parties à lui offrir leur coopération, qui est essentielle pour son travail. Nous saluons aussi le rôle vital joué par la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, EUFOR ALTHEA, dans le maintien de la sûreté et de la stabilité dans le pays.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, de son exposé complet sur l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Le Japon salue les contributions du Haut-représentant à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Le Japon appuie pleinement les efforts faits par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour intégrer l'OTAN et l'Union européenne (UE). Les progrès enregistrés dans le cadre de cet effort sont propices à une paix et une stabilité durables dans le pays et dans les Balkans occidentaux. Nous saluons en particulier la présentation officielle de la demande d'admission à l'UE

en février 2016 et l'adoption du document d'examen de la défense par la présidence en novembre. Le Japon soutient fermement la poursuite des efforts de la part du Gouvernement central et des deux entités.

Toutefois, nous sommes déçus par les actions ethniquement clivantes contre l'État, même 22 ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton. Les dirigeants de tous les groupes ethniques doivent agir dans l'intérêt plus large du pays, par opposition avec des préoccupations plus étroites. La paralysie politique actuelle à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine depuis le dépôt d'une demande en révision de la décision rendue en 2007 par la Cour internationale de Justice est profondément regrettable.

Le Japon appuie les efforts visant à réconcilier les groupes ethniques, et ce depuis la fin du conflit. En partenariat avec le secteur privé, le Japon a lancé à Mostar un projet pour apprendre à des enfants de diverses origines ethniques à pratiquer ensemble des activités sportives. Les enfants sont l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, et nous espérons sincèrement qu'ils comprendront, quelle que soit leur origine ethnique, l'importance cruciale de la coopération grâce à la pratique du football et d'autres sports. Un projet agricole a aussi été lancé pour appuyer la réconciliation et l'autonomie économique des citoyens de Srebrenica, qui ont pris des mesures pour vivre côte à côte en paix tout en surmontant les difficultés. En outre, le Japon continuera aussi d'aider aux activités de déminage pour garantir la sécurité de tous les citoyens.

La communauté internationale doit renforcer les efforts de réconciliation et de réduction des tensions ethniques. Le Conseil de sécurité doit parler d'une seule voix en exhortant au dialogue les différents groupes ethniques. En tant que membre du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Japon souligne sa neutralité vis-à-vis des différents groupes ethniques et contribuera à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous appuyons pleinement les efforts que déploient à cette fin M. Inzko et le Bureau du Haut-Représentant.

M. Kandeel (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant du Secrétaire général, M. Valentin Izko, de la présentation très détaillée de son dernier rapport (S/2017/379, annexe) sur l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. l'Égypte l'assure de son plein appui dans l'accomplissement de ses tâches.

L'Égypte se félicite de l'évolution positive qu'a connue la Bosnie-Herzégovine au cours de cette dernière période, notamment l'amélioration des relations de la Bosnie avec les pays voisins et les efforts qu'elle déploie pour intégrer les institutions euro-atlantiques. Il ne fait pas de doute que cela se reflétera positivement sur la sécurité et la stabilité en Bosnie et dans la région et poussera le pays à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour son intégration à l'Europe. Nous citerons en exemple l'examen de la défense en novembre dernier, le questionnaire de la Commission européenne à remplir par diverses institutions du pays et la signature, en décembre dernier, du protocole relatif à l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association.

Toutefois, l'Égypte est préoccupée par l'aggravation de la situation politique dans le pays, avec l'intensification de la polarisation politique et confessionnelle suite à la tentative de présenter une demande en révision de l'arrêt rendu le 26 février 2007 par la Cour internationale de Justice, ainsi qu'aux activités des autorités de la Republika Srpska visant à célébrer la Journée de la Republika Srpska, ce qui est contraire à une décision de la Cour constitutionnelle. Nous voudrions également exprimer notre préoccupation face à la détérioration de l'état de droit et au non-respect des décisions judiciaires par les autorités de la Republika Srpska. L'Égypte estime que cela portera atteinte à la cohésion et à la stabilité du pays.

Ces événements ont lieu alors que les progrès dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions – le programme « 5 plus 2 » – sont ralentis par divers défis et appels à la sécession de la part de certains partis politiques de l'entité serbe, ce qui représente un danger pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et pourrait avoir des répercussions non seulement pour le pays mais aussi pour l'ensemble de la région. Nous appelons tous les dirigeants politiques à dépasser leurs intérêts politiques étroits et à faire prévaloir les intérêts nationaux de leur peuple.

Enfin, l'Égypte réaffirme que les Accords de Dayton demeurent le cadre de la paix et la pierre angulaire de la stabilité institutionnelle en Bosnie-Herzégovine. Nous réaffirmons également combien il importe que toutes les parties respectent l'unité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sa Constitution et toutes les décisions de ses tribunaux afin de renforcer la stabilité du pays. L'Égypte appelle toutes les factions en Bosnie-Herzégovine à relever ces défis et

souligne qu'il importe que toutes œuvrent de concert à appliquer pleinement le programme « 5 plus 2 ».

L'Égypte exhorte à la coexistence entre toutes les communautés et groupes confessionnels de la Bosnie-Herzégovine. Ce n'est que grâce à des efforts sérieux pour consacrer les concepts de coexistence sociale et de consensus politique que le pays sera en mesure de consolider la paix et d'accélérer le processus de réforme, qui doit aller de pair avec un véritable appui international et régional.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent de l'Uruguay.

Je remercie le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé détaillé.

Comme nous l'avons indiqué en de précédentes occasions, l'Uruguay adhère au strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Dans cet esprit, nous réaffirmons une fois encore notre appui à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine.

Notre pays attache la plus grande importance à l'état de droit et à l'autorité des institutions émanant de l'Accord-cadre général pour la paix de 1995. Leur respect fait partie intégrante de la voie vers la stabilité et la coexistence harmonieuse. Nous pensons que les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine doivent être respectés dans leur intégralité. En règle générale, nous estimons également que les acteurs politiques doivent agir de manière responsable et constructive afin de réaliser des objectifs nationaux qui profitent à l'ensemble du pays, tels que le développement économique et les réformes nécessaires à la stabilisation. Dans le même ordre d'idées, la communauté internationale doit continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix de 1995 comme moyen de régler les différends entre les trois communautés.

La stabilité de la Bosnie-Herzégovine est un atout non seulement pour le pays, mais aussi pour l'ensemble de la région. L'égalité des droits, devoirs et garanties est une condition préalable fondamentale de toute société. Le respect de chaque communauté et l'intégration harmonieuse des minorités, ainsi que leur représentation adéquate conduisent à un environnement politique stable et positif. Nous condamnons les discours ethnocentriques, la rhétorique clivante et belliqueuse ainsi que les actes qui offensent d'autres communautés ou les victimes de la guerre. Il faut continuer à œuvrer à surmonter les ressentiments, fruit d'un conflit qui a constitué un affront à l'humanité et représenté l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de la région et du monde.

La Bosnie-Herzégovine doit se concentrer sur les objectifs communs à toutes les communautés. Nous notons avec intérêt les progrès accomplis en vue de son intégration à l'Union européenne, ainsi que l'amélioration de ses relations régionales. Dans ce contexte, le règlement des questions liées aux biens de l'État et ceux pouvant servir à la défense, la viabilité budgétaire et le renforcement de l'état de droit revêtent une importance particulière. Nous nous félicitons également du travail réalisé sur le terrain par le Bureau du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et par la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA), qui représente une garantie pour la stabilité politique et sociale du pays.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'engagement de l'Uruguay et son souhait de voir une Bosnie-Herzégovine stable et souveraine, intégrant tous ses citoyens et mettant l'accent sur le bien commun.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Vukašinović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je vous souhaite ainsi qu'à votre délégation plein succès.

Nous nous félicitons de la présence de M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et avons pris note de son rapport (S/2017/379, annexe) sur la situation en Bosnie-Herzégovine, couvrant la période allant du 22 octobre 2016 au 21 avril 2017.

La Bosnie-Herzégovine a encore intensifié ses efforts au cours de la période considérée pour mettre en œuvre le programme de réformes et a continué à travailler énergiquement à l'application des réformes socioéconomiques nécessaires à l'intégration dans

l'Union européenne. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux ont synchronisé leurs activités dans le cadre de la préparation de leurs réponses au questionnaire de la Commission européenne.

En décembre 2016, la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne ont signé le protocole relatif à l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association. La signature du protocole représente un pas en avant important sur la voie de l'accession de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Le protocole ouvre une nouvelle phase de coopération commerciale entre la Bosnie-Herzégovine et les États membres de l'Union européenne. En outre, le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Denis Zvizdić, en sa qualité de Président du Conseil de stabilisation et d'association de l'Union européenne et de la Bosnie-Herzégovine, a signé une décision sur le commerce extérieur qui permettra de simplifier le commerce avec l'Union européenne et l'ensemble de la région. En particulier, la décision a permis de remplacer les règles d'origine bilatérales par des règles d'origine préférentielles, conformément à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'Union européenne pour son attachement indéfectible à l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Mon pays a également renforcé sa coopération avec l'OTAN.

L'un des objectifs les plus importants de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine est la promotion d'une coopération amicale et constructive entre les pays de la région. La perspective de l'intégration à l'Union européenne demeure un facteur crucial, non seulement en matière de coopération régionale, mais aussi pour ce qui est de la stabilité des Balkans occidentaux. La coopération dans le cadre du processus de Berlin, qui prévoit de fournir des moyens pour les infrastructures énergétiques et de transport, est particulièrement importante pour le développement régional.

Les pays des Balkans occidentaux continuent de tenir des réunions périodiques au plus haut niveau, favorisant ainsi un climat politique positif. Lors de la dernière réunion des Premiers Ministres des Balkans occidentaux, qui s'est tenue à Sarajevo les 16 et 17 mars, ceux-ci ont exprimé leur attachement sans réserve à la perspective d'adhésion à l'Union européenne et se sont félicités de l'appui sans équivoque du Conseil européen à cet égard. Ils ont souligné que les perspectives fermes et crédibles d'adhésion à l'Union européenne restent les facteurs de la transformation et de la modernisation de la région grâce à des réformes politiques et économiques.

La Bosnie-Herzégovine a intensifié ses efforts en vue de renforcer l'état de droit dans plusieurs domaines clefs. Au cours de la période considérée, elle a continué à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Conformément aux dispositions de son code pénal modifié, la Bosnie-Herzégovine continue de poursuivre en justice les combattants terroristes étrangers, ainsi que ceux qui facilitent leur recrutement.

Les institutions judiciaires et de sécurité du pays ont continué de mettre en œuvre leur stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme. Il importe de souligner que cette stratégie et les mesures de sécurité incluent des activités préventives en matière de déradicalisation, menées par les parties prenantes nationales, telles que les communautés religieuses, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile et les médias. Au cours de la même période, les institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité ont réalisé des progrès dans la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent.

Pour ce qui est de poursuivre les crimes de guerre devant les tribunaux nationaux, nous voudrions réaffirmer que la lutte contre l'impunité au niveau local est indispensable pour faire de la Bosnie-Herzégovine un État complexe et multinational. Dans ce contexte, la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de la Bosnie-Herzégovine en matière de crimes de guerre, indépendamment de l'origine nationale ou religieuse des auteurs ou des victimes, est indispensable pour la réconciliation et la stabilité à long terme.

S'agissant de la situation économique, je tiens à souligner que l'économie de la Bosnie-Herzégovine, comme d'autres économies dans la région, a subi les effets du ralentissement de la croissance économique mondiale. Néanmoins, son économie a progressé à un rythme solide en 2016. Par rapport à 2015, l'économie de la Bosnie-Herzégovine a connu une croissance de 2,8 % et ses exportations ont augmenté de 3 %. Le taux d'inflation a été de -1,1 %, ce qui signifie qu'en 2016, les prix à la consommation ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

La crise des migrants constitue toujours un défi important pour les États de la région et leurs économies. Depuis la fermeture de la route des Balkans occidentaux,

nous avons assisté à une diminution importante du flux de réfugiés et de migrants qui traversent notre région. Toutefois, les États de la région continuent d'être aux premières lignes de la crise des migrants. Dans ce contexte, je note que les autorités de Bosnie-Herzégovine ont pris une série de mesures globales dans les domaines humanitaire, de la sécurité et autres. La Bosnie-Herzégovine a mis en oeuvre sa stratégie en matière de migration et d'asile, par le biais de son plan d'action pour la période 2016-2020. Ce document énonce notre politique en matière de migration et d'asile, qui est conforme aux normes européennes et internationales les plus élevées.

La situation sécuritaire en Bosnie-Herzégovine est restée calme et paisible, comme l'indiquent régulièrement les rapports de la mission de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA), ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil. Nous tenons à souligner que la Bosnie-Herzégovine, en tant que pays hôte, a eu une coopération fructueuse et fondée sur le respect avec EUFOR ALTHEA, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation des forces armées de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine contribue activement à la paix et la sécurité internationales en fournissant des personnels militaires et de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, déployant actuellement 42 soldats de la paix dans le monde.

Enfin, nous tenons à exprimer la volonté des autorités de Bosnie-Herzégovine de poursuivre leurs travaux pour assurer un avenir meilleur et prospère à ses citoyens. À cet égard, nous remercions nos partenaires internationaux de nous appuyer sur cette voie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses 28 États membres.

L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration.

Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et l'assurer de l'appui continu de l'Union européenne. Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et je le remercie de sa déclaration.

(*l'orateur poursuit en français*)

2016 a été une très bonne année pour la Bosnie-Herzégovine, sur le chemin de la réforme et vers l'intégration européenne. La Bosnie-Herzégovine a officiellement déposé sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne en février 2016. Le 20 septembre de cette même année, le Conseil a chargé la Commission européenne d'examiner cette candidature.

À la demande du Conseil, M Hahn, Commissaire pour la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement, a remis le 9 décembre 2016 aux autorités de Sarajevo, un questionnaire destiné à permettre à la Commission de remettre un avis sur la préparation du pays. Ce questionnaire de 3 242 questions fournira un aperçu complet du paysage constitutionnel, politique, économique et social du pays. Il constituera également un premier test pour les institutions de Bosnie-Herzégovine quant à leurs capacités à travailler ensemble dans tout le pays.

Sur la base des réponses fournies, la Commission européenne présentera un état des lieux et ses recommandations au Conseil de l'UE concernant non seulement le statut de candidat de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi les négociations d'adhésion. Celles-ci comprendront les axes d'efforts qui devront être fournis prioritairement par la Bosnie-Herzégovine pour aller de l'avant sur la voie du rapprochement européen.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Après des années de stagnation, ces progrès sont le résultat du programme initial de réforme pour la période 2015-2018 que le Gouvernement de l'État et les gouvernements des entités ont élaboré dans le cadre de la nouvelle approche vis-à-vis du processus d'intégration à l'Union européenne, en mettant, depuis 2014, l'accent sur les réformes économiques et sociales. Cette nouvelle approche d'adhésion à l'UE a donné des résultats, mais la mise en oeuvre des réformes est fragile et les perspectives sociopolitiques demeurent incertaines. Le moment est venu de procéder à de réelles réformes. Faute de quoi la montée du radicalisme et l'accroissement des problèmes socioéconomiques et des tensions nationalistes pourraient avoir comme résultat une instabilité à long terme.

La Bosnie-Herzégovine a initialement fait de bons progrès, et le rythme des réformes ne doit pas baisser. C'est pourquoi nous nous attendons à une mise en œuvre continue et effective de ce programme de réformes. La Bosnie-Herzégovine est entrée dans une phase durant laquelle elle doit prendre des décisions difficiles concernant l'économie et l'administration publique. Le succès de ces réformes peut apporter des bénéfices significatifs aux citoyens et aider le pays à avancer dans le processus d'intégration à l'UE. La hausse du taux de croissance économique en Bosnie-Herzégovine – plus de 3 % en 2016 – et le nombre élevé d'emplois créés par le secteur privé sont des signes qui indiquent qu'avec de bonnes politiques, le progrès économique est à portée de main. Ainsi, la Bosnie-Herzégovine pourra contribuer positivement à la coopération régionale, autre facteur important d'intégration à l'UE.

Malgré les efforts visant à mettre en œuvre des réformes économiques, la Bosnie-Herzégovine continue de pâtir d'actions mues par des intérêts étroits, qui détournent l'attention des réformes tant nécessaires. Les controverses sont en train de pousser la Bosnie-Herzégovine dans la mauvaise direction.

L'appareil judiciaire ne doit pas être instrumentalisé pour justifier l'absence de vision commune. C'est aux autorités politiques de Bosnie-Herzégovine qu'il incombe non seulement de forcer un programme touchant l'ensemble du pays mais aussi de respecter les décisions judiciaires qui sont rendues. Les arrêts de la Cour constitutionnelle concernant la loi électorale doivent être accueillies comme il se doit par les autorités de Bosnie-Herzégovine. Il est crucial de veiller au déroulement sans heurts des élections générales prévues à l'automne 2018.

Mais, comme je l'ai dit, il faut mettre à profit l'année 2017 pour se consacrer au règlement des questions en suspens qui posent un défi pour l'environnement socioéconomique et les institutions démocratiques.

Je voudrais encourager les autorités de Bosnie-Herzégovine à aller de l'avant dans leur perspective européenne et à contribuer à l'édification d'une société démocratique et fonctionnelle, où l'égalité entre Bosniaques, Croates et Serbes et tous les autres citoyens de Bosnie-Herzégovine est garantie.

L'UE réitère son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni. L'Union européenne continuera d'utiliser tous les instruments disponibles pour appuyer la stabilité et le progrès de la Bosnie-Herzégovine. La situation sur le plan de la sécurité est restée en général relativement calme et stable; toutefois, la sécurité n'est pas encore tout à fait enracinée. À cet égard, l'Union européenne confirme que l'opération ALTHEA de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, grâce à son mandat exécutif, est encore capable de contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine si la situation l'exige, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la formation.

Tandis que la stabilité du pays continue de se renforcer et que des progrès sont obtenus en matière de réforme et d'intégration à l'UE, l'Union européenne attend avec intérêt de poursuivre, dans les instances appropriées, les discussions avec la communauté internationale sur l'éventuelle reconfiguration de la présence internationale. À cet égard, l'Union européenne appelle les autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre le programme de réformes et à redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs et les conditions préalables à la prochaine fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

(*l'orateur poursuit en français*)

Pour conclure, au cours des deux décennies durant lesquelles le Conseil s'est penché sur la situation dans le pays, nous avons été témoins des progrès de la Bosnie-Herzégovine dans tous les domaines – progrès socioéconomique, démocratie, sécurité. La réconciliation entre les citoyens exige, pour sa part, un surcroît d'efforts de réforme continus et d'inclusivité.

Je le redis aujourd'hui comme hier, les portes de l'Union européenne sont ouvertes. Il incombe aux dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de prendre les mesures nécessaires pour concrétiser cette perspective claire et rejoindre l'Union européenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration que vient de faire l'observateur de l'Union européenne.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

En tant que signataire de l'Accord de paix de Dayton, la Croatie assume une responsabilité particulière en ce qui concerne la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. La Croatie est le premier membre de l'Union européenne voisin et partenaire

commercial de la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi les relations avec la Bosnie-Herzégovine sont l'une des priorités de la politique étrangère de la Croatie et son intégration à l'Union européenne et à l'OTAN notre objectif stratégique.

Une Bosnie-Herzégovine stable, pacifique et prospère, où une égalité institutionnelle véritable entre les trois peuples constitutifs et tous les citoyens est garantie, doit jouer un rôle précieux en tant que générateur de stabilité en Europe du Sud-Est et en tant que contributeur à la stabilité de l'Union européenne dans son ensemble.

La perspective européenne et euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine et, par voie de conséquence, son adhésion à l'UE et à l'OTAN sont un objectif que la Croatie continuera d'appuyer avec ferveur. C'est à notre sens le meilleur catalyseur pour régler les questions internes en suspens et une garantie pour une démocratisation plus marquée, le renforcement des institutions, la liberté des médias et l'indépendance de l'appareil judiciaire. La mise en œuvre du programme de réformes est aussi essentielle pour atteindre cet objectif.

Nous avons soutenu la demande d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Nous voulons encourager les autorités à tous les niveaux du Gouvernement à redoubler d'efforts pour présenter des réponses crédibles et bien préparées au questionnaire de la Commission européenne, pour que nous puissions examiner la candidature de la Bosnie-Herzégovine dès que possible. Nous voudrions voir la Bosnie-Herzégovine rattraper ses voisins sur la voie de l'intégration européenne, et, dans la poursuite de ce rôle central, nous devons continuer à lui fournir expertise et appui politique et technique.

Par ailleurs, la Croatie voudrait encourager les unités locales et régionales autonomes à renforcer la coopération transfrontière, ce qui aura pour résultat une mise en œuvre conjointe des projets et une utilisation plus efficace des fonds de l'UE. Une coopération transfrontière souple et des profits tangibles tirés des fonds de l'UE permettront aux populations au niveau local de sentir qu'elles se rapprochent de l'UE.

Dans le volet euro-atlantique, la Bosnie-Herzégovine a enregistré des résultats concrets, notamment l'adoption du document d'examen de la défense et un solide bilan en matière d'enregistrement des biens immobiliers pouvant servir à la défense, rendant l'activation du plan d'action en vue de l'intégration à l'OTAN plus plausible et plus justifié.

Si des progrès ont été obtenus dans nombre de domaines, notamment économique, les crises politiques souvent répétitives par nature et quant au fond continuent d'empoisonner le paysage politique de la Bosnie-Herzégovine. Ceci nuit aux processus orientés vers les réforme et empêche la Bosnie-Herzégovine d'aller de l'avant et de libérer son potentiel. L'impasse politique et la rhétorique clivante risquent de dévier la Bosnie-Herzégovine de la voie des réformes tant nécessaires et d'entraver le fonctionnement et la stabilité mêmes du pays.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par le fait que la polarisation politique, intensifiée par des années de difficultés économiques, soit en train d'accroître la radicalisation et l'extrémisme en Bosnie-Herzégovine, en particulier chez les jeunes. Cette détérioration s'inscrit dans le contexte plus large des défis auxquels est confrontée l'Europe du Sud-Est. À cet égard, il nous faut faire bon usage des outils à notre disposition.

Outre les réformes socioéconomiques et la mise en œuvre du programme de réforme, il est de la plus haute importance de ne pas perdre de vue les questions politiques en Bosnie-Herzégovine. Comme l'a montré la récente crise institutionnelle provoquée par la demande en révision de l'arrêt rendu contre la Serbie dans l'affaire du génocide, l'accent doit également être maintenu sur les questions politiques urgentes afin d'assurer la stabilité et de prévenir toute déstabilisation interne à l'avenir.

La question politique la plus urgente est la réforme de la loi électorale, en particulier à la lumière de la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine en date du 1er décembre 2016 et de celle qu'elle a rendue sur la ville de Mostar. La première décision précise que certaines dispositions de la loi électorale de Bosnie-Herzégovine contreviennent à la Constitution bosnienne, car elles violent le principe constitutionnel de l'égalité des trois peuples constitutifs – les Bosniaques, les Croates et les Serbes – ainsi que leur droit de représentation légitime.

La réforme de la loi électorale offre donc une occasion bienvenue de consacrer l'égalité institutionnelle des trois peuples et de tous les citoyens, et la chance de faire un important pas en avant sur la voie de la stabilité politique et d'une plus grande intégration du pays. Le

refus d'appliquer la décision de la Cour constitutionnelle sur la réforme de la loi électorale met en péril la fragile stabilité de la Bosnie-Herzégovine, laissant la porte ouverte à d'autres manipulations politiques, qui ont, comme on l'a vu dans un passé récent, des effets destructeurs sur l'égalité du plus petit des trois peuples constitutifs.

Les acteurs politiquement dominants en Bosnie-Herzégovine continuent de rejeter l'application de la décision susmentionnée de la Cour constitutionnelle, démontrant ainsi leur détermination et leur persistance à s'opposer à la réalisation du principe constitutionnel de l'égalité des trois peuples constitutifs. Nous rappelons que la jouissance des droits découlant de ce principe constitue le fondement même sur lequel repose la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État et doit donc être considérée comme une condition *sine qua non*.

Conformément à ses responsabilités et à ses obligations en tant que signataire de l'Accord de Dayton et en tant que pays qui partage 1 000 kilomètres de frontière terrestre avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie ne peut rester silencieuse ni inerte face à la poursuite de ces politiques de déstabilisation. Nous exhortons tous ceux qui souhaitent réellement la stabilité démocratique de la Bosnie-Herzégovine à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à une situation dans laquelle les décisions de l'organe judiciaire central ne sont ni respectées ni mises en œuvre.

La question de la stabilité des institutions est essentielle à la capacité de la Bosnie-Herzégovine de s'acquitter efficacement et rapidement de ses obligations dans le cadre du processus d'intégration européenne. Elle est également indispensable pour ce qui est de la lutte contre le radicalisme politique et les éléments de l'extrémisme religieux. La Croatie est prête à aider la Bosnie-Herzégovine à améliorer ses capacités institutionnelles et administratives et à se conformer aux exigences qui lui sont posées sur la voie de l'intégration européenne. En outre, nous encourageons notre voisin à procéder sans tarder à la réforme de l'appareil judiciaire afin d'en renforcer l'indépendance, le professionnalisme, la responsabilité et l'impartialité. Il est également important que la Bosnie-Herzégovine prenne les rênes de ses institutions judiciaires. La mise en œuvre de toutes les réformes indispensables renforcera le pays de l'intérieur et encouragera chacun en Bosnie-Herzégovine – tous les peuples constitutifs et tous les citoyens – à avancer sur la voie européenne et euro-atlantique.

Je voudrais terminer en citant la récente déclaration commune des Commissions Justice et paix (Justitia et Pax) de la Conférence des évêques de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Slovénie, qui s'est tenue lieu ce mois :

> « Aujourd'hui, les catholiques de Bosnie-Herzégovine sont les membres les plus menacés de l'Église catholique sur l'ensemble du continent européen ».

Les Commissions ont appelé la communauté internationale à apporter une assistance plus efficace au pays pour assurer une égalité véritable et réelle des trois peuples constitutifs – les Bosniaques, les Croates et les Serbes – et de tous les autres citoyens sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine. En tant que partisan et défenseur de la stabilité, de la prospérité et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie fait écho à cet appel.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais remercier le Haut-Représentant Valentin Inzko de son exposé.

Dans toutes nos déclarations au Conseil de sécurité sur ce sujet, la stabilité régionale et le développement de la coopération globale avec les voisins les plus proches de la Serbie ont été mis en avant comme étant nos principales priorités en matière de politique étrangère. Nous sommes convaincus que les pays des Balkans occidentaux et de l'Europe du Sud-Est doivent continuer à concentrer leur attention sur ces questions, lorsqu'ils planifient leurs activités et prennent des mesures concrètes. Dans ce contexte et à cette fin, mon pays considère la Bosnie-Herzégovine comme un partenaire clef.

L'Union européenne est confrontée à de nombreux défis, et son élargissement n'est peut-être en tête de ses préoccupations actuelles. Cependant, les pays des Balkans occidentaux ont besoin – peut-être plus que jamais – que le processus d'élargissement se poursuive et que la région continue à faire des progrès réguliers sur le front des réformes. Nous attendons donc avec impatience chaque pas fait dans ce sens par la Bosnie-Herzégovine, car cela nous rapproche de notre avenir européen commun. En tant que pays candidat, la Serbie considère que l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine est un processus important, et est prête à

lui apporter une aide sans faille et un soutien sur toute la ligne.

Le renforcement d'une coopération régionale globale dans les Balkans occidentaux est un élément indispensable de l'intégration européenne. Nous sommes convaincus qu'il existe de nombreuses possibilités de coopération entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, et sommes prêts et disposés à intensifier nos efforts pour promouvoir la tâche essentielle de promouvoir une telle coopération. Pour ce faire, il est nécessaire que nos deux pays s'emploient à défendre nos intérêts communs, car cela permettra de jeter le fondement le plus solide et le plus fiable d'un avenir meilleur pour les citoyens de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine.

Les engagements pris en vue de promouvoir la stabilité et la coopération globale, et la volonté déclarée d'entreprendre des réformes favorables au processus d'intégration européenne figurent en bonne place dans les programmes politiques des gouvernements de notre région. Pourtant, nous avons été témoins de diverses évolutions récentes qui provoquent des tensions politiques inutiles et envoient des messages qui rappellent le passé difficile, les approches constructives étant souvent mises de côté. Ces tendances ont influé sur la situation politique en Bosnie-Herzégovine et sur les relations entre ses entités et ses peuples constitutifs et, par extension, sur la situation dans la région.

Mon pays est fermement convaincu que la politique qu'il met en œuvre activement pour promouvoir la réconciliation dans les Balkans occidentaux et renforcer les relations de bon voisinage est juste et correcte. Nous devons continuer de promouvoir les réformes politiques, juridiques et économiques, renforcer l'état de droit et les institutions, et prêter allégeance aux valeurs européennes, car c'est là le seul moyen de parvenir à une région plus prospère et plus stable.

Je tiens également à souligner à cette occasion que le respect de l'intégrité territoriale est une norme internationale et un principe qui doit toujours être honoré et respecté. Le passé des Balkans occidentaux fait qu'il est impératif pour nous d'accepter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États comme base d'un avenir différent et meilleur. En conséquence, conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie a toujours été attachée au maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

L'Accord de paix de Dayton a été signé il y a plus de 20 ans pour mettre fin au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine. En tant que garante de cet accord, la Serbie estime qu'il demeure une condition *sine qua non* de la paix et de la stabilité. Étant donné que nous sommes appelés à préserver la paix et la stabilité, nous devons protéger l'Accord. Il importe de réaliser une réconciliation véritable en Bosnie-Herzégovine, d'autant plus que les divergences d'opinions et d'autres problèmes sont de plus en plus évidents dans la région.

Au cours des deux dernières décennies, il a été dit et démontré à maintes reprises que le dialogue et la conclusion d'accords sont les moyens les plus efficaces et sûrs de régler les questions en suspens qui compliquent les relations entre les entités du pays et ses peuples constitutifs. Nous estimons que c'est le seul moyen d'apporter des solutions acceptables et applicables qui contribuent à promouvoir la confiance en Bosnie-Herzégovine. La Serbie estime que les questions en suspens – notamment la célébration de la « Journée de la Republika Srpska», le fonctionnement des institutions communes, les lois électorales et d'autres questions sur lesquelles les entités ont des opinions divergentes – sont des questions internes qui concernent le pays.

Nous estimons de ce fait que la Bosnie-Herzégovine doit instaurer un dialogue actif pour trouver des solutions acceptables pour tous et renforcer la confiance. Cela permettra de renforcer la coopération, la transparence et l'efficacité des institutions communes, de promouvoir la confiance entre les entités et d'influer positivement sur la situation dans la région. Sinon, certaines parties pourraient se laisser tenter par des mesures unilatérales, notamment en vue de lancer des procédures sans fondement juridique pour revenir sur l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice dans l'affaire relative à *l'Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro).* Le rejet de cette demande par la Cour confirme la nécessité d'instaurer un dialogue politique pour régler les différends et les questions en suspens dans l'intérêt de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

La Serbie accorde une attention particulière à la poursuite et à l'intensification du dialogue politique avec la Bosnie-Herzégovine, que nous considérons comme un élément essentiel permettant d'entretenir de bonnes relations en général. Dans ce contexte, je tiens à souligner que M. Aleksandar Vučić, Premier Ministre de la République de Serbie, s'est rendu en Bosnie-Herzégovine à deux reprises cette année, en mars et en avril. Il a participé le 16 mars à une réunion des Premiers

Ministres des Balkans occidentaux, en vue de préparer le Sommet annuel sur les Balkans occidentaux, qui doit se tenir en juillet à Trieste (Italie) dans le cadre de l'initiative du processus de Berlin. À Sarajevo, le Premier Ministre a souligné une fois de plus l'importance de la stabilité régionale, du renforcement de la coopération économique, du libre-échange et des liens qui existent entre les parties, ainsi que des perspectives européennes des Balkans occidentaux. Les 3 et 4 avril, M. Vučić s'est rendu à Mostar pour l'ouverture de la vingtième foire économique internationale, où il a rencontré des hauts représentants de la Bosnie-Herzégovine et parlé de stabilité régionale, de promotion de la coopération et de réalisation des projets régionaux.

Le 10 avril, Mme Zorana Mihajlović, Vice-Premier Ministre et Ministre du génie civil, des transports et des infrastructures de la République de Serbie, s'est rendue à Srebrenica, où elle a commandé la construction d'une école maternelle financée par une donation du Gouvernement serbe. Les enfants de Srebrenica, qu'ils soient bosniaques ou serbes – l'avenir de la ville – seront scolarisés ensemble dans cette école. M. Denis Zvizdić, Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, s'est rendu à Belgrade le 21 janvier. Durant ses entretiens avec des représentants du Gouvernement serbe, les deux pays ont renouvelé leur engagement à promouvoir la paix et la stabilité et à poursuivre la coopération, notamment dans le cadre de projets communs d'infrastructures reliant les deux pays, concernant entre autres la construction de ponts, d'autoroutes et de voies ferrées. Le 13 mai, M. Igor Crnadak, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, en tant que représentant d'un pays partenaire, s'est rendu en Serbie pour ouvrir la quatre-vingt-quatrième Foire agricole de Novi Sad, aux côtés de M. Ivica Dačić, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

La Serbie reste désireuse de promouvoir sa coopération économique avec la Bosnie-Herzégovine. Le commerce entre les deux pays est en train de se développer, puisqu'une hausse de 5,8 % a été enregistrée en 2016 par rapport à l'année précédente. Les 900 millions d'euros investis par la Serbie en Bosnie-Herzégovine en font un des principaux investisseurs dans ce pays. Nous estimons que la création de liens entre nos peuples et nos économies doit être une priorité pour la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, comme c'est le cas des autres pays des Balkans, en particulier dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, du tourisme, du libre-échange et autres. Nous devons continuer de promouvoir des projets qui nous rapprochent. Nous sommes certains que la Bosnie-Herzégovine et nos autres voisins sont prêts à entreprendre des efforts conjoints et responsables afin de réaliser tous nos objectifs, de bâtir un avenir meilleur et d'éviter les écueils du passé.

La séance est levée à 12 h 15.